

ACTION URGENTE

LIBÉRATION DE DEUX JOURNALISTES DÉTENUS PAR LES HOUTHIS

Le 1^{er} juillet, les autorités houthies *de facto* ont remis en liberté Mohammed al Salahi et Mohammed al Junaid, qui étaient maintenus en détention alors qu'ils avaient fini de purger leurs peines depuis environ un an. Ces deux hommes ont été arrêtés arbitrairement par les forces houthies de sécurité et de renseignement à Hodeidah, en octobre et novembre 2018 respectivement. Pendant leur détention, ils ont été soumis à une série de violations flagrantes des droits humains, notamment une disparition forcée, des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, ainsi qu'une privation du droit d'accéder à leur avocat. Selon les termes de leur condamnation, ils auraient dû être libérés respectivement le 20 juin 2022 et le 13 juillet 2022, mais ils ont été maintenus en détention bien qu'ils aient déjà purgé la totalité de leurs peines, dont une partie en détention provisoire.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 1^{er} juillet, les journalistes yéménites **Mohammed al Salahi** et **Mohammed al Junaid** ont été libérés du centre de détention des Services de sécurité et de renseignement dirigé par les Houthis dans la ville de Hodeidah, au Yémen, après avoir passé presque cinq années en détention.

En octobre et novembre 2018, Mohammed al Salahi et Mohammed al Junaid ont été arrêtés arbitrairement par les forces houthies de sécurité et de renseignement à Hodeidah. Le 18 décembre 2018, le parquet pénal spécial à Hodeidah les a inculpés de « communication avec des personnes qui servent les intérêts de l'ennemi » et de « transmission d'information sur des sites militaires ». Le 28 juin 2022, ils ont été déclarés coupables d'espionnage et d'avoir prêté assistance aux « agresseurs saoudiens et émiriens », et condamnés à des peines d'emprisonnement de trois ans et huit mois. Lors du jugement, Mohammed al Salahi avait déjà purgé sa peine en détention provisoire et sa libération aurait dû avoir lieu le 20 juin 2022. Mohammed al Junaid aurait dû être libéré deux semaines après le jugement, le 13 juillet 2022. Tous deux ont été maintenus en détention bien au-delà de la fin de leurs peines.

Pendant leur détention, qui a duré presque cinq ans, les deux journalistes ont subi de terribles violations des droits humains. Selon son avocat, Mohammed al Salahi a fait l'objet d'une disparition forcée pendant les cinq premiers mois de sa détention et a été roué de coups à plusieurs reprises lors de ses interrogatoires. Il a également été contraint à signer, les yeux bandés, une déclaration rédigée par les forces de sécurité qu'il a plus tard réfutée lors du procès. Son avocat a déposé des plaintes pour torture, mais le procureur ne les a pas examinés et a retenu les « aveux » extorqués sous la contrainte. En outre, sur toute la durée de l'incarcération de Mohammed al Salahi et Mohammed al Junaid, leur avocat a seulement obtenu la permission de leur rendre visite une fois, en novembre 2019, et d'assister à l'audience de mise en accusation à Sanaa, la capitale, le 18 décembre 2019.

Dans un message à Amnesty International, l'avocat des deux journalistes a déclaré :
« J'apprécie tous les efforts qu'Amnesty International a fournis sur le cas [de Mohammed al Salahi et Mohammed al Junaid], en suivant régulièrement l'évolution de leur situation jusqu'à ce qu'ils soient remis en liberté. Je demande à Amnesty International et à la communauté internationale de faire le plus possible pression sur toutes les parties au Yémen pour que la liberté d'opinion et d'expression soit respectée et garantie et que les journalistes encore détenus et tous les prisonniers d'opinion soient libérés. »

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Mohammed al Salahi (il) et Mohammed al Junaid (il)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 51/23.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde31/6763/2023/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

